



Nantes le 30 mars 2009

PC/FB

Monsieur Martin Hirsch
Haut Commissaire à l'insertion sociale

Monsieur le Haut Commissaire,

Dans le cadre de votre mission consistant à proposer des actions pour réduire le malaise de la jeunesse, je vous ai entendu parler de ce malaise sur les ondes de France Inter ; et entre autres exemples vous avez cité le cas des nombreux jeunes apprentis pour lesquels il y a rupture de contrat d'apprentissage. Vous avez ajouté : « cela ne semble préoccuper personne ».

Comme vous ne le savez peut-être pas, ce sont les Régions qui sont chargées de gérer le dispositif de l'apprentissage. En tant que Vice-Président chargé de l'apprentissage de la formation professionnelle et des politiques de l'emploi en Pays de la Loire, je tiens à me porter en faux par rapport à cette affirmation péremptoire et inexacte.

Depuis cinq ans, nous avons affirmé notre volonté prioritaire d'améliorer la qualité de l'apprentissage, et c'est clairement précisé dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'État.

En matière de lutte contre les ruptures de contrats d'apprentissage, je tiens à vous informer des principales mesures que nous avons mises en œuvre :

1/ l'individualisation des parcours : dans plus de la moitié des CFA de la région, chaque jeune passe des tests de positionnement (et pas de sélection) en début de contrat. A partir des points faibles et des points forts constatés, un parcours individualisé est négocié avec le jeune. Les prises en charge individuelles sont effectuées dans un centre de ressources (financé par la Région) animé et équipé des outils informatiques adéquats;

2/ la formation des tuteurs : une surprime est donnée aux employeurs d'apprentis qui ont un maître d'apprentissage ayant suivi une formation spécifique organisée en collaboration avec les chambres consulaires et les branches professionnelles.



3/ le fractionnement de la prime aux employeurs d'apprentis : en plus de la prime légale versée à l'employeur pour chaque année d'apprentissage, la Région Pays de la Loire verse une prime à l'embauche pour les entreprises de moins de 20 salariés. De façon à encourager les employeurs à aller au bout du contrat d'apprentissage, la Commission Permanente vient de décider de fractionner cette prime en deux parties : la première moitié (éventuellement augmentée d'une surprime pour l'embauche d'un jeune ayant des difficultés particulières) est versée en début de contrat. Mais la seconde partie est versée en fin de contrat si celui ci est mené à son terme.

De plus, constatant un taux de rupture particulièrement anormale dans la branche hôtellerie restauration (plus de 25 %), j'ai entamé une action résolue vis-à-vis de la branche professionnelle et des CFA les plus concernés par ces taux de rupture anormaux. De façon à marquer ma volonté de faire cesser cette situation, j'ai commencé par réduire de 25 % le nombre de places dans ces deux CFA. Puis nous avons construit avec les CFA et la branche professionnelle un dispositif expérimental (financée par la région) reposant sur :

- un entretien avec le CFA, préalable à l'enregistrement du contrat d'apprentissage, pour vérifier l'orientation correcte du jeune et le sérieux de l'entreprise d'accueil ;

- un sas d'orientation s'adressant aux jeunes dont l'entretien a révélé une alerte, montée avec l'AFPA et s'appuyant sur un réseau de professionnels ayant signé une « charte de confiance ».

Ce dispositif expérimenté depuis un an produit des effets positifs et les taux de rupture constatés sont en nette régression.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Haut commissaire, les Régions se préoccupent de la qualité de l'apprentissage et luttent de façon active contre les ruptures de contrats d'apprentissage (qui sont le pendant de l'échec scolaire pour la voie scolaire).

J'espère que vous prendrez le temps d'enquêter sur ces expérimentations et que vous prendrez en compte les résultats obtenus.

Veuillez recevoir, Monsieur le Haut Commissaire, mes respectueuses salutations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation
Le Président de la Commission Professionnelle
Apprentissage et Politiques de l'Emploi


Patrick COTREL